



BULLETIN MUNICIPAL N°28



Traditionnel repas des aînés : un bon moment partagé !

Etat Civil



Naissances :

- 2 janvier : Shanny RAMEAU
- 13 février : Gabin PIACENTINO
- 7 avril : Kamila PEREIRA BAPTISTA

Décès :

- 21 janvier : Janine PARGADE



Horaires de la Mairie

La secrétaire est présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec ouverture au public de 13h30 à 17h00
 Tel : 05.59.83.20.21
 Mail : mairie@bougarber.fr
www.bougarber.fr

Edito du Maire

Corinne HAU

Comme chaque année, avec le printemps, voici pour nous le temps de finaliser le budget de la commune.

Malgré des finances saines, la prudence est de mise en raison de la conjoncture générale.

Nous allons toutefois pouvoir démarrer dans l'année la construction du hangar communal, grâce aux aides de l'État de la communauté d'agglomération.

Après avoir mis l'accent sur les économies d'énergie cet hiver, l'été qui arrive demandera à tous des efforts pour préserver la ressource en eau.

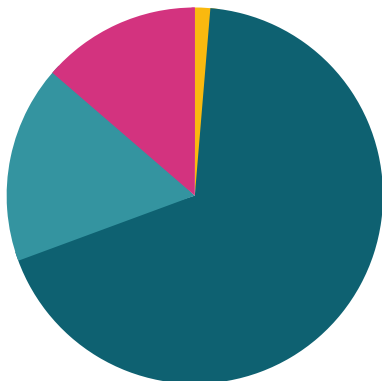
Le changement climatique nous amène vers des situations jamais vues. Nous allons nous adapter, nous n'avons pas d'autres choix possibles, et cette adaptation devra se faire dans le respect et la sécurité de chacun.

Cette année, la cérémonie de commémoration du 8 Mai se déroulera à Bougarber (11h30).

Nous vous y attendons nombreux.

Bien à vous

L'essentiel du compte administratif 2022



FONCTIONNEMENT RECETTES

Impôts et taxes: **365 726.98 € (68%)**
 Dotations de l'État : **91 128.77 € (17%)**
 Autres ressources (produits des services, revenus des immeubles ...)
 : **71 971.19 € (13%)**
 Remboursement salaire personnel : **7 085.08 € (2%)**

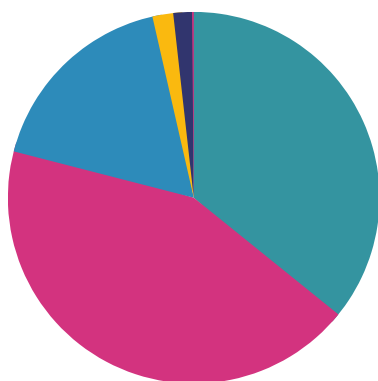
Les recettes ont diminué de 5.56 % par rapport à celles de 2021 passant de 571 210.07 € à **539 435.70 €** soit - 31 774.37 €.

La variation en recettes de fonctionnement est la suivante :

La commune a enregistré une recette exceptionnelle en 2021 de 62 376.29 € € correspondant à la cession de la maison des chasseurs et du camion communal. Cette recette explique la différence entre les recettes en baisse de 2021 à 2022.

Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement restent les mêmes que l'année précédente, à noter tout de même :

- Une hausse des recettes de cantine et garderie : + 9.22 %
- Une hausse des recettes correspondant aux taxes foncières et d'habitation : + 3.41 %
- Une hausse de l'attribution de compensation : + 11 705 €
- Une hausse de la taxe additionnelle des droits de mutation : + 4 801.47 €



FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **459 233.03 €**.
 Elles se répartissent comme suit :

Charges de personnel : **198 615.93€ (43%)**
 Charges à caractère général (électricité, entretien bâtiments, carburants...): **164 602.93€ (36 %)**
 Charges de gestion courante (subventions aux associations, contribution ALSH...): **80 068.88 € (13 %)**
 Charges financières : **7 776.03 € (4%)**
 Fonds de péréquation : **7 465 € (4%)**

Les dépenses ont diminué de 14.4% par rapport à celles de 2021 passant de 534 219.68 € à 459 233.03 € soit - 74 986.65 €.
 Les variations en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Tout comme pour les recettes, 62 376.29 € ont été enregistrés pour la cession de la maison des chasseurs et du camion communal (écriture comptable).
 - Charges à caractère général : diminution de 9.12 %
 - Fournitures d'entretien : diminution de 42.05 % dû à l'allègement du protocole sanitaire à l'école.
- A noter tout de même :
- Une augmentation de 51.63 % des dépenses de carburant
 - Une augmentation de 3.26 % des dépenses d'achat des repas de cantine dû à l'augmentation du prix d'achat du repas.

INVESTISSEMENT

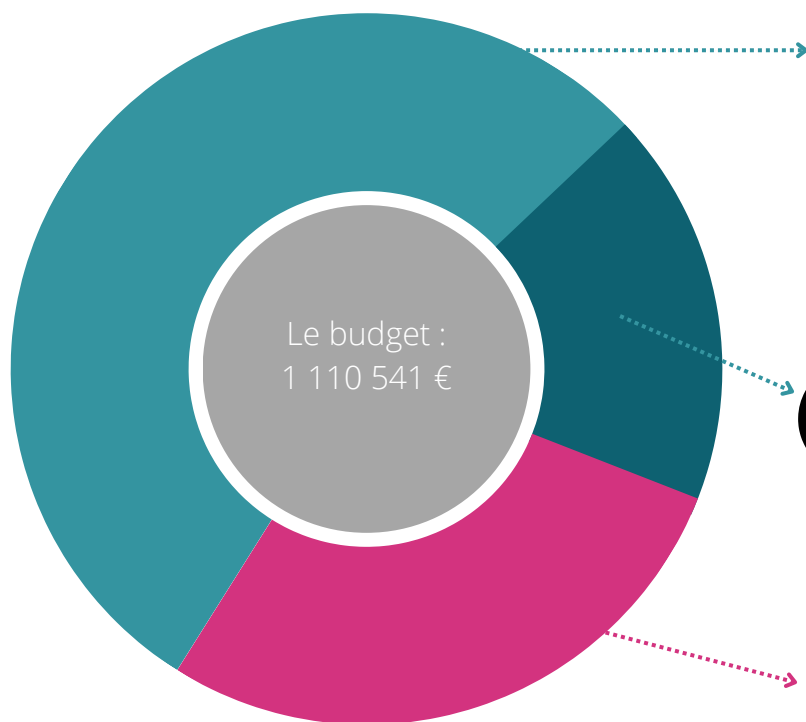
Les recettes d'investissement se sont élevées à **252 670.20 €**.
 Elles se répartissent comme suit :

- Du Fonds de Compensation de la TVA : **22 857.00 €**
- De la taxe d'aménagement : **10 708.32 €**
- Des subventions d'investissement : **133 439.25 €**
- Du prélèvement de la section de fonctionnement : **85 665.63 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **224 000.62 €**.
 Les Investissements ont été les suivants :

- Voirie : **21 248.40 €**
 - Travaux de défense incendie : **10 262.36 €**
 - Réaménagement du logement de l'école : **92 832.72 €**
 - Travaux sur Bâtiments (remplacement néons école, remplacement porte école, remplacement menuiseries de l'école, pose de clôture au city stade, réparation toiture cantine) : **34 524.18 €**
- Auquel s'ajoute le remboursement de la dette : **45 197.78 €**

L'essentiel du budget 2023



DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Hors épargne de gestion

587 152 €

Charges de personnel : **217 560 € (28%)**
 Charges à caractère général (électricité, entretien bâtiments, carburants...) : **253 371 € (32%)**
 Charges de gestion courante (subventions aux associations, contribution ALSH...) : **100 300 € (13%)**
 Charges financières : **6 721 €**
 Fonds de péréquation : **9 000 €**



Épargne de gestion

permettant d'investir sur la commune

194 417 € (25 %)

Total fonctionnement : 781 569 €

INVESTISSEMENT

328 972 €

Travaux de voirie : **25 700 €**
 Travaux sur réseaux électrique : **4 800 €**
 Travaux sur bâtiments : **40 000 €**
 Construction d'un hangar : **180 000 €**
 Frais divers bois communal : **5 000 €**
 Défenses extérieure contre l'incendie : **10 165 €**
 Matériel : **13 000 €**
 Remboursement de la dette : **34 040 €**
 Travaux en régie : **3 350 €**
 Restes à réaliser 2022 (travaux voirie) : **12 917 €**

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes : **384 992 € (49%)**
 Report de résultat 2022 : **239 140 € (31%)**
 Dotations de l'État : **86 187 € (11%)**
 Autres ressources (produits des services, revenus des immeubles ...) : **71 250 € (9%)**

INVESTISSEMENT

Fonds de compensation de la TVA : **39 360 € (11%)**
 Taxe d'aménagement : **5 000 € (2%)**
 Subventions : **6 384 € (3%)**
 Report de résultats 2022 : **83 811 € (25%)**



Prélèvement de la section de fonctionnement

194 417 € (59%)

Le budget 2023 de la commune
s'élève à **1 110 541 €** :

781 569 € pour le fonctionnement

328 972 € pour l'investissement

Taux des impôts 2023

En 2023, la Municipalité s'est engagée à ce que les taux communaux d'imposition n'augmentent pas.

Le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi identique à 2022, soit **24.36%**. Après réfaction par l'État, le produit communal correspond au taux de **10.89%**.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **46.10%**.

NOTA. Les prix à la consommation ayant augmenté de presque 7 % sur l'année 2022, les valeurs locatives vont donc enregistrer une revalorisation équivalente au 1er janvier 2023, soit **+ 7 %**. En 2023, tous les propriétaires vont donc voir leur taxe d'habitation augmenter d'au moins 7 %.



Point travaux

Hangar

La Municipalité va entreprendre la construction d'un hangar métallique pour les besoins du service technique.

Ces travaux seront réalisés sur fonds propres avec subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la communauté d'agglomération de Pau.

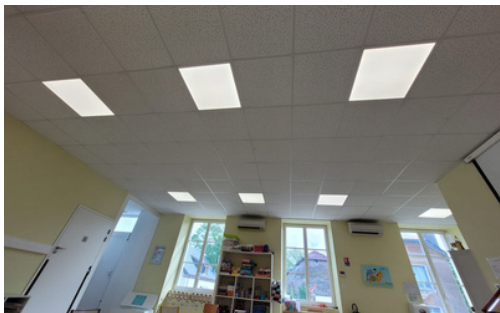
La consultation des entreprises se fera début Mai pour un commencement des travaux début octobre.



Travaux d'économie d'énergie

• Relamping de l'école et de la mairie

Dans le but de maîtriser au mieux la consommation d'énergie, Cédric a changé tous les luminaires existants de l'école et de la mairie pour les remplacer par des leds.



• Isolation des combles du salon de coiffure

Studio communal

Le studio communal a été libéré. Des travaux de rafraîchissement ont été réalisés : peinture, changement des radiateurs, changement de la plaque de cuisson. Un artisan plombier interviendra au mois de Juin pour refaire la salle d'eau. Le studio sera mis en location par Log' Ici à l'issue des travaux.

Peinture des Arcades



Ce rouge vieilli se rapproche de la couleur initiale du bâtiment historique; et donne aux Arcades un nouveau coup d'éclat.

Modification signalisation

Le Département a acté la modification de la signalisation de police au carrefour de la RD 733 (route de Ranque) et des entrées de lotissements des Abélias, Ranque, Darrouzet et Bel gascou.

Les "cédez le passage" seront remplacés par des "Stop"



Atelier jeunes Juillet 2023

La commune organise de nouveau un atelier jeunes, principalement pour des travaux de peinture, du **17 au 21 juillet 2023**.

Chaque jeune sera rétribué 90 € pour 20h de travail.

Alors si tu as entre 14 et 18 ans et que tu souhaites participer à cet atelier, merci de te faire connaître soit en venant à la mairie, soit en appelant la mairie au 05 59 83 20 21, soit en envoyant un mail (mairie@bougarber.fr), avant le **15 Juin 2023** en renseignant ton nom, ton numéro de portable et ton adresse mail. La sélection se fera par tirage au sort à la mairie.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires sont ouvertes.

Si votre enfant est né en 2020, ou si vous venez d'emménager sur la commune, nous vous invitons à venir remplir les formalités en mairie munis :

- du livret de famille
- du carnet de vaccination à jour de votre enfant,
- d'un justificatif de domicile
- et d'un certificat de radiation le cas échéant



Environnement

Journée citoyenne

La Municipalité va organiser une journée citoyenne le samedi 17 juin 2023 accès sur le nettoyage et petits travaux.

Tous les Bougarbersien(ne)s motivé(e)s sont convié(e)s à y participer !



Une boîte "à idées" sera installée, jusqu'à la fin du mois de Mai devant la Mairie. Vous pourrez y déposer toutes vos idées sur les actions que vous souhaiteriez mener pour cette journée citoyenne.



N'hésitez pas à partager vos idées !

Végétalisation du cimetière

L'usage des produits phytosanitaires est désormais interdit par la loi. Des méthodes alternatives existent : la végétalisation.

Le but : créer un cimetière paysager et en même temps favoriser la biodiversité : la végétation spontanée est un refuge pour toute une faune utile en particulier pour les pollinisateurs et les insectes qui régulent les parasites des plantes qui fleurissent les tombes.

La Municipalité a donc demandé à l'entreprise Pruette de faire des essais pour trouver la meilleure méthode de réengazonnement :



Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts toute l'année.

Des solutions existent : le compostage, le paillage ou la collecte en déchèterie...

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art.131-13 du code pénal)

Des dérogations existent :

Sous réserve de respecter le cahier des charges, les propriétaires forestiers, les agriculteurs et leurs ayants droit peuvent procéder à des chantiers d'incinération de végétaux issus de travaux forestiers, de travaux agricoles, des obligations légales de débroussaillage ou de végétaux infestés par des organismes nuisibles.





Coin des associations

Fontaine de Jouvence

Après le tournoi d'inter club de belote qui fût une réussite avec 56 participants cette journée a été clôturée par la dégustation d'une paëlla préparée par Gérard. RV programmé pour l'année prochaine.

Le 13 avril, 40 adhérents ont partagé un après-midi de convivialité avec l'omelette pascal.

Le 12 mai, 24 adhérents visiteront l'Abbaye d'Arthous et le moulin de Bénèsse-lès-Dax entre les deux un repas animé à la ferme Beleslou, à Cagnotte, agrémentera cette journée.

A partir du 1er juin, nous proposons à toutes personnes de Bougarber et Beyrie en Béarn, qui souhaiteraient aller au cinéma, et qui n'ont pas de moyen de locomotion ou qui ont des difficultés pour se déplacer avec leur véhicule, des sorties en covoiturage :

- le premier lundi de chaque mois (séance à 16h)
- le troisième jeudi de chaque mois. (séance à 11h)

Les séances seront à la charge de chacun.

Pour toute information nous joindre au Tél. : 06.23.35.77.08 ou par mail à fontainejouvence64@gmail.com



FUSAIN

Encore des vacances créatives pour Fusain !

Des stages d'arts plastiques ont été organisés pour les enfants à la salle des associations, comme à chaque période de vacances scolaires. Nous avons aussi animé un atelier grand public lors de l'événement Lesc'Arts2Rues qui a rencontré un franc succès : plus de 150 visiteurs ont pu participer grâce au renfort précieux des bénévoles de Bougarber.

Si vous voulez suivre et participer à nos aventures, inscrivez-vous à la newsletter par mail à asso.fusain@gmail.com



Collecte sinistre Turquie / Syrie

En lien avec l'association Culturelle et sportive Turquie de Pau, la Municipalité a organisé une collecte pour les sinistrés du tremblement de terre. De nombreux dons ont été enregistrés et seront acheminés en Turquie.

Merci à tous pour cet élan de solidarité!



AGENDA

Du 3 avril au 8 juillet : tournoi de pala organisé par Bougarber Pilota

Dimanche 7 Mai : vide-grenier à la salle des Arcades organisé par le Comité des fêtes

Lundi 8 Mai : Commémoration du 8 Mai au Monument aux morts de Bougarber à 11h30

Samedi 10 Juin : Kermesse partir de 17h et jam session à partir de 19h organisées par l'APEB à la salle des Arcades

Samedi 17 Juin : journée citoyenne

